

# 1461, 20 juillet.

*Quittance d’Agnès, duchesse de Bourbonnais et d’Auvergne, etc., à Jean Douet, receveur des aides du Bourbonnais, de la somme de 216 livres 11 sols 3 deniers tournois.*

- A. Original sur parchemin, endommagé<sup>1</sup>, signé par la duchesse et muni de son sceau en cire rouge sur simple queue<sup>2</sup>, endommagé<sup>3</sup>. 300 x 95-125 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20389, n° 99.  
B. Copie moderne sur papier par Gaignières, incomplète. 235 x 375 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20388, folio 171.  
**ANALYSE :** Philippe de Bosredon, *Sigillographie de l’ancienne Auvergne (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Brive, Imprimerie Roche, 1895, 71, n° 164<sup>4</sup>.

Nous Agnes de Bourgoingne, duchesse de Bourbonnois et d’Auvergne, contesse de Clermont et de Forez, dame de Beaujeu, confessons avoir eu et receu de Jehan Douet, commis a la recepte des aides de Bourbonnois ceste presente annee finissant le derrenier jour de septembre prouchain venant, la somme de deux cens seze livres unze solz troys deniers tournois, a quoy montent les aides de la terre et seignorie de Chastel Chinon estant de l'eslecccion<sup>(a)</sup> dudit Bourbonnois cestedicte annee, a nous donnees par monseigneur le roy, de laquelle somme de II<sup>C</sup> XVI l. XI s. III d. t. nous nous tenons pour contente et bien paiee, et en quttons ledit Jehan Douet, commis, et tous autres a qui quittance en appertient. Tesmoing ces presentes signees de nostre main et seellees de nostre seal, le vint<sup>eme</sup> jour de juillet, l'an mil CCCC soixante et ung.

<sup>(a)</sup>estant de l'eslecczion *a moitié effacé*.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire*

- 
1. Parchemin froissé.
  2. Gaignières (exemplaire B.) dessine le sceau en-dessous de sa copie.
  3. Le sceau est empoussiéré. Il manque une infime partie de la légende à gauche, et une autre en bas à droite.
  4. P. de Bosredon date par erreur le document du 8 juillet.

*et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances» (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous Licence Ouverte V 2.0.*

*Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](http://actesprinciers.huma-num.fr)).*